

225C2210
FR0000054470-FS1140

29 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 décembre 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 décembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement, 6 538 793 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,86% du capital et 4,40% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit:

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	6 233 386	4,63	6 233 386	4,19
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	69 205	0,05	69 205	0,05
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	32 726	0,02	32 726	0,02
Goldman Sachs & Co. LLC	15 869	0,01	15 869	0,01
Goldman Sachs Bank Europe	187 607	0,14	187 607	0,13
Total Goldman Sachs Group, Inc.	6 538 793	4,86	6 538 793	4,40

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 809 960 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 587 387 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 882 800 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 59 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 janvier 2026 et le 17 décembre 2035 ;
- 129 587 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 38 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 mars 2026 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,67 € et 15,00 € ; et
- 575 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 2 contrats « *put option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 mars 2026 et le 19 juin 2026, à des prix compris entre 7,50 € et 9,60 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 134 630 764 actions représentant 148 710 417 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.